

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

HELICOPTERES AEROSPATIALE SA 330 PUMA (TOUS TYPES)

MOYEU ROTOR PRINCIPAL - ENSEMBLE LEVIER DE PAS DE PALE PRINCIPALE

ROULEMENT DE BOULON A OEIL DE FABRICATION "MRC"

REFERENCES 330A.31.9820 (KP10A) ET 330A.31.9821 (KP16A)

Cette Consigne concerne les hélicoptères SA330 équipés du moyeu rotor principal :

- réf. : 330A.31.0000.05 à 18 inclus non modifiés AMS 330A.07.43.038
- réf. : 330A.31.0020.00 à 04 inclus non modifiés AMS 330A.07.43.037
- réf. : 330A.31.0030.00 à 03 inclus non modifiés AMS 330A.07.43.037

Les roulements de boulons à oeil de fabrication "MRC", n'étant généralement pas équipés d'un jonc en tôle d'acier de retenue du flasque d'étanchéité (contrairement aux roulements "FAFNIR"), des cas de détérioration de ces roulements ont été constatés ayant pour origine la perte de billes par les encoches de chargement. Cet incident pouvant entraîner après de fortes vibrations un risque de perte de commande de pas d'une pale principale, les mesures suivantes sont rendues impératives :

Vérification du standard des roulements installés selon S.B. Aérospatiale PUMA n° 01.33 et remplacement éventuel soit par des roulements MRC de même référence équipés d'un jonc de retenue en tôle d'acier soit par des roulements FAFNIR.

Cette vérification devra être effectuée dans les 30 h de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne.

**NOTA :** En cas de difficultés d'approvisionnement il est admis de monter des roulements neufs "MRC" non équipés du jonc de retenue pour une durée de fonctionnement ne dépassant pas 50 h de vol.

Les mesures objet de la présente consigne sont complémentaires de celles diffusées par les Consignes 79-231-28(B) du 21/11/79 (S.B. AEROSPATIALE PUMA n° 65.30) et 80-134-33(B) du 16/7/80 (S.B. AEROSPATIALE PUMA n° 65.38).

Réf. : S.B. AEROSPATIALE PUMA n° 01.33

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 15 AVRIL 1981

Date : 8/04/1981

Matériel : HELICOPTERES AEROSPATIALE  
SA 330 PUMA (ROUS TYPES)

Référence : 81-70-38(B)